

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Séverine LAGO, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 40
: Conseil communal : 8

EXCUSE-E-S : Mmes Marie-Eve Perez-Desbiolles (PS) et Line Widmer-Comment (PDC)
MM. Raymond Arbach (PS), Moritz Bernal (PDC), Jean-Claude de Reynier (PLR),
Bertrand Emmenegger (PDC), Jérôme Gremaud (PS), Pierre-André Kuenlin (PDC)
et Dominique Schorderet (UDC) ; M. Eric Romanens

ABSENT-E-S : M. Dimitri MAGES (UDC)

SECRETAIRE : M. Nicolas GEX

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020
2. Présentation du projet de 3^{ème} centre scolaire
3. Présentation du Plan d'aménagement local révisé
4. Information sur le projet de nouvelle liaison routière Marly-Matran
5. Projection du film réalisé avec les résidents du home des Epinettes
6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
7. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Séverine LAGO, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction** Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas GEX, le public ainsi que les représentants de la presse.

Elle souhaite en préambule rappeler le contenu des informations que M. Nicolas Gex a transmises hier en relation avec la crise sanitaire actuelle. Ainsi, depuis l'entrée du bâtiment, les masques sont obligatoires, et pour tout déplacement, de même que la distanciation de deux mètres entre chacun est respectée. Mme LAGO souhaite à ce titre remercier M. Nicolas GEX et l'ensemble du personnel communal qui ont participé à la mise en place de ces mesures particulières. Pour la sécurité de tous, elle invite chacun à les respecter.

Selon l'article 22 du Règlement du Conseil général, la Présidente relève que la séance a été convoquée dans les délais. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Mme Séverine LAGO informe encore que le Bureau du Conseil général a reçu la démission de Mme Catherine GASSER (PS) de sa fonction de conseillère générale. M. Jérôme GREMAUD, vient-ensuite, a accepté ce mandat de conseiller général. N'étant pas encore assermenté, il ne pourra assister ce soir à cette séance. Mme LAGO se réjouit de pouvoir compter avec lui pour la session de décembre 2020. En outre, la Présidente informe de l'élection le 27 septembre dernier de M. Daniel SHAPIRO (LV) dont l'assermentation a eu lieu ce lundi 12 octobre. M. SHAPIRO peut dès lors siéger en bonne et due forme et Mme LAGO lui souhaite la bienvenue.

Pour la séance de ce soir, la Présidente excuse l'absence de Mmes Marie-Eve Perez-Desbiolles (PS) et Line Widmer-Comment (PDC) et de MM. Raymond Arbach (PS), Moritz Bernal (PDC), Jean-Claude de Reynier (PLR), Bertrand Emmenegger (PDC), Jérôme Gremaud (PS), Pierre-André Kuenlin (PDC) et Dominique Schorderet (UDC) ; M. Eric Romanens. Elle constate l'absence de M. Dimitri MAGES (UDC) et précise que M. Bertrand SPÄTH (PVL) arrivera avec du retard.

En raison de la situation sanitaire, la présence de chacun est à confirmer par signature sur les feuilles de groupes, en utilisant dans la mesure du possible son propre stylo. Pour les mêmes raisons sanitaires, Mme Séverine LAGO

informe qu'aucune pause ne sera faite lors de cette session, ni de verrée à son issue.

La Présidente rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Pour faciliter la rédaction de celui-ci, Mme LAGO demande à chacune et chacun, à chaque prise de parole, de rappeler ses nom et prénom. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité. *Décision*

Avant de poursuivre, Mme LAGO souhaite relever que la sortie du Conseil général organisée par M. Sylvain GRANDJEAN à cette rentrée automnale s'est fort bien déroulée. Elle aimerait sincèrement réitérer à ce titre ses plus sincères remerciements à MM. Damien et Mathieu Piller de l'éco-quartier Marly Innovation Center pour leur accueil, leur présentation fort intéressante et leur visite de chantier. Pour ceux qui ne l'ont pas encore vu, le film vidéo réalisé par le MIC sur le développement de leur éco-quartier est très intéressant et se trouve sur YouTube.

1. Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020

Intervention de la Présidente

La Présidente constate que le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 ne suscite aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 est donc adopté à l'unanimité, avec les remerciements de la Présidente à Mme Martine Bozier et à M. Nicolas Gex pour sa rédaction. *Décision*

2. Présentation du projet de 3^{ème} centre scolaire

Intervention de la Présidente

Mme Séverine LAGO remercie vivement de leurs présences Mme Colette Ruffieux-Chehab et M. Yann Christen, du Bureau d'architectes Ruffieux-Chehab SA, ainsi que M. Léonard Chabloz, du Bureau Tekhne SA.

Au nom du Conseil communal, M. Jean-Pierre HELBLING remercie les architectes qui vont présenter ce 3^{ème} centre scolaire, en précisant que deux commissions, l'une technique et l'autre de bâtisse, sont déjà à pied d'œuvre et avancent à grands pas dans ce projet. A la fin de cette présentation, M. HELBLING annonce que l'assemblée aura l'occasion de poser des questions. Il aimerait simplement relever le fait que ce 3^{ème} centre scolaire fait la part belle au bois et aux places vertes. Des renseignements seront donnés ce soir sur ce très bel endroit qui égayera le centre scolaire.

Intervention du Conseil communal

Depuis la phase du concours d'architecture en automne dernier, Mme Colette Ruffieux-Chehab explique que le bureau d'architectes Ruffieux-Chehab a

Présentation du Bureau d'architectes Ruffieux-Chehab

travaillé en étroite collaboration avec les membres de la commission technique de Marly et rencontré les représentants de la commission de bâtisse à deux reprises en juin et en septembre dernier. Il a ainsi été possible de développer le projet de concours en coordination avec les mandataires spécialisés mandatés, en affinant le programme tout en intégrant dès le début de l'avant-projet toutes les données structurelles et techniques.

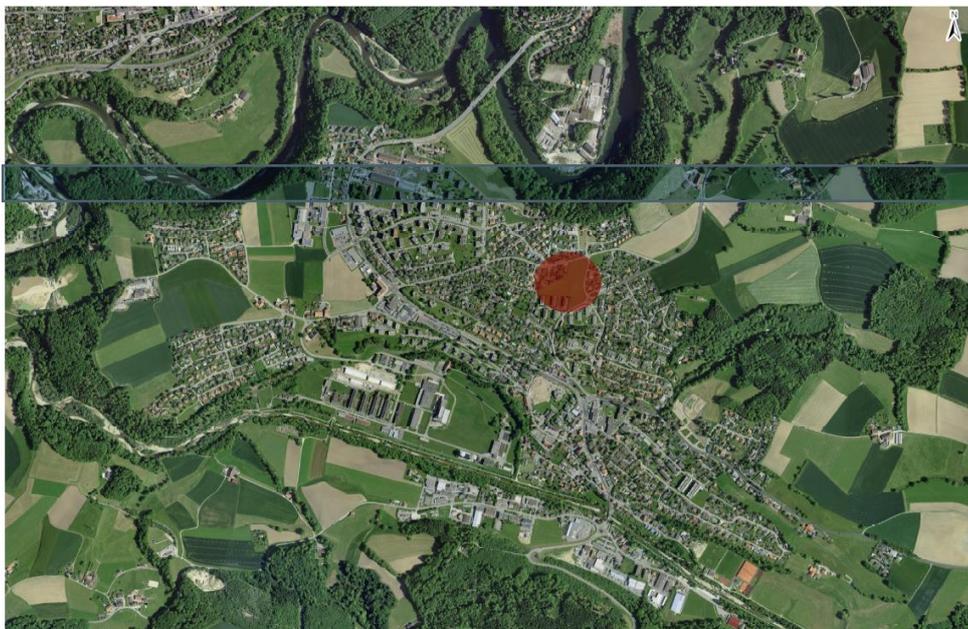
**Commune de Marly**

Centre scolaire Château-d'Eau

LA TOILE

RUFFIEUX-CHEHAB ARCHITECTES SA + TEKHNE SA

Mme Ruffieux-Chehab a aujourd'hui le plaisir de présenter l'état des études.



Le site « Château-d'Eau » se présente actuellement comme une poche verte au milieu d'un tapis de maisons individuelles délimité au nord par la route de

la Grangette, à l'est par la route du Château-d'Eau et au sud par un ensemble d'immeubles d'habitations.

Le projet compose avec cette urbanisation différenciée et, à plus large échelle, avec la composante paysagère du site et la Sarine. Dans cet objectif d'intégration, le bureau d'architectes a choisi de décomposer le programme en trois volumes distincts, qui délimitent une place de récréation, la place de l'école, la salle de gymnastique double à l'ouest, l'accueil extrascolaire et les places enfantines à l'est, enfin le bâtiment intégrant les classes primaires au sud. Le tout forme un ensemble unitaire orienté et composant avec les échelles des masses bâties sur le site. Le projet tire parti de la topographie particulière du lieu ; celle-ci présente une double déclivité, une déclivité nord-sud et une déclivité est-ouest.

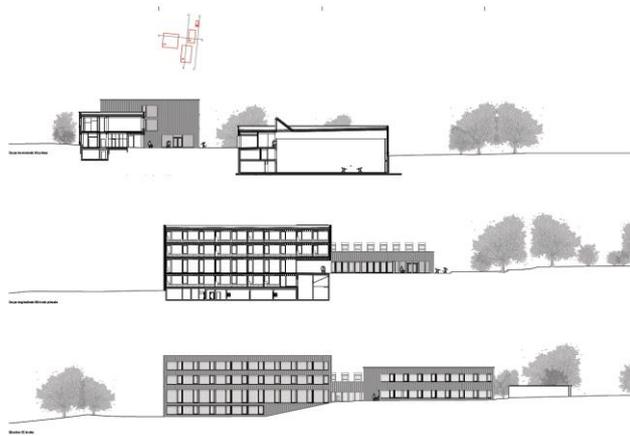


Une assise horizontale a été créée à partir de laquelle convergent toutes les entrées et leurs préaux respectifs. La composition s'ouvre sur une esplanade ouverte protégée et propre à la vie du complexe scolaire. Par ce dispositif, le projet inclut aussi les tracés de mobilité douce selon les intentions du plan d'aménagement local, tout en restant perméable au cheminement piétonnier. L'implantation du projet permet également de réaliser une extension future pour un équivalent de 8 classes, selon la logique du système constructif. Le chantier pourra dès lors se réaliser sans perturber la vie scolaire.

Le programme de construction comprend deux filières, soit :

- 16 salles de classe (1 à 8 Harmos)
- 4 salles d'activités créatives manuelles + textiles
- 6 salles d'appui
- 1 salle polyvalente
- 1 salle de psychomotricité
- locaux administratifs
- accueil extrascolaire (50 à 60 places)
- cuisine professionnelle (AES)
- halle de gymnastique double
- locaux techniques et abris de protection civile
- aménagements extérieurs

Mme Colette Ruffieux-Chehab poursuit en présentant les coupes du rez supérieur :



Au rez supérieur, la cour de récréation se poursuit sous un préau respectivement pour chaque bâtiment. A l'intérieur, des activités collectives sont liées à chacune de ces entrées.

Sur les coupes, sont visibles, dans le prolongement du préau, l'entrée à l'accueil extrascolaire en lien direct avec les espaces de jeux extérieurs, l'accès à la galerie surplombant la salle de gymnastique double et enfin, l'accès au foyer de l'école primaire lui-même lié à la salle polyvalente.

Voici une illustration du hall de l'entrée de l'école primaire :



Mme Ruffieux-Chehab relève, à droite, la transparence sur la salle polyvalente, au fond, l'accès aux locaux externes des services des auxiliaires scolaires, et sur la gauche, l'entrée et la relation au préau. Le choix du matériau a été établi très tôt dans la conception du projet. Il était important à de qualifier les espaces de manière à obtenir une atmosphère douce et propice à l'enseignement. Toute la structure des espaces est ainsi établie sur une trame répétitive de porteurs en bois et de revêtements de panneaux multiplis en bois d'épicéa à l'intérieur des classes. Ce choix permet une mise en œuvre simple, rationnelle et une rapidité de montage. L'utilisation de la brique d'argile crue (argile stabilisée avec un peu d'eau et de ciment) procure une grande douceur. Elle agit également comme un régulateur naturel d'humidité et de chaleur (elle absorbe facilement la vapeur d'eau et la restitue en fonction du taux d'humidité dans la pièce ; elle permet également d'emmagasiner la fraîcheur de la nuit pendant l'été et de la restituer pendant la journée). Elle possède aussi des propriétés d'isolant acoustique.

De ce fait, la matérialité s'inscrit dans le modèle écologique et recyclable de Minergie P eco souhaité par le maître de l'ouvrage. Cette matérialité confère à l'école son identité.

Mme Ruffieux-Chehab présente ensuite le plan du rez supérieur :



Elle détaille ainsi les espaces ouverts à usage collectif, liés à la cour, le foyer, la salle polyvalente ; l'accès à la galerie et à la salle de gymnastique double, l'accès aux activités extrascolaires et aux classes enfantines à l'étage supérieur. La cuisine professionnelle est dimensionnée pour la préparation des repas dans les locaux extrascolaires et se trouve à proximité des livraisons.

Voici une image de l'accueil extrascolaire, orientée à l'ouest. La vue est prise depuis le local des maîtres. Le principe de matérialité est le même que pour l'école primaire. Les espaces ouverts permettent une flexibilité d'usage.



Sur le plan du 1^{er} étage, au-dessus de l'accueil extrascolaire, se trouvent les 4 classes enfantines qui bénéficient d'une surface généreuse, du soleil du côté Est et du côté Ouest. Elles offrent des surfaces généreuses.



Dans le bâtiment de l'école primaire, les classes normales et les classes d'appui de part et d'autre d'un espace de distribution qui s'élargit devant l'escalier. Les classes d'activités créatrices se distinguent par leur forme rectangulaire, bénéficiant ainsi à tous les étages d'une belle luminosité depuis la façade.

Mme Ruffieux-Chehab précise que le plan du 2^{ème} étage de l'école primaire est quasiment identique à celui du 1^{er} étage, avec une classe en plus.

Le plan du rez inférieur comprend le solde des classes primaires et des classes d'appui, la salle de psychomotricité et la classe ACT-ACM. Un accès est possible vers l'extérieur.

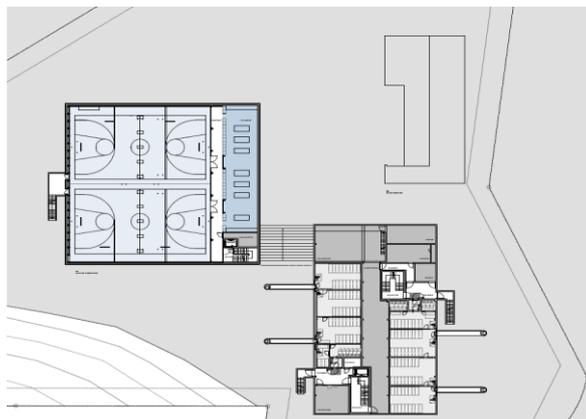


Dans la salle de gymnastique, en dessous de l'entrée et de la galerie, se trouvent les vestiaires des enfants sous l'espace d'entrée, également en galerie sur la salle.

M. Yann Christen poursuit en présentant une vue depuis la galerie d'accès. Concept des matériaux identique, ouverture sur le paysage et la vue sur le Jura.



Le plan du sous-sol, le plain-pied de la salle et les engins et armoires pour les sociétés locales :



Sous l'école primaire, figurent les places pour les abris de protection civile et rangements scolaires et les techniques.

Les façades sont prévues en plaques de fibres de ciment ondulées qui donnent une certaine vibration avec les ombres portées résultantes. Elles présentent une protection durable de la construction bois.

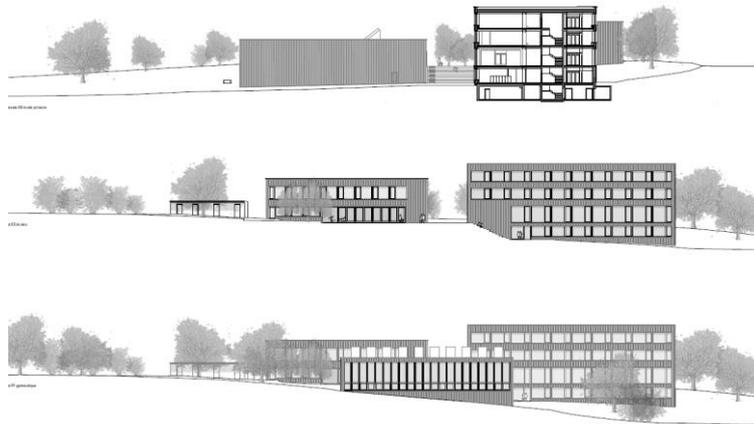


Illustration de la cour depuis l'entrée de la salle de gymnastique :



L'espace de la cour, bordé par les préaux couverts des bâtiments, offre une belle transparence sur les espaces de l'école et permet la lecture des espaces intérieurs en bois.

Le bureau d'architectes paysagistes mandaté, Hüsler et Associés, a développé le concept paysager.



Celui-ci prévoit l'aménagement d'un parc arboré tout autour de l'école. Accessible par des cheminements piétonniers, ce parc est destiné à l'ensemble des habitants et offre une perméabilité en reliant les différents quartiers alentours. Au cœur des bâtiments scolaires se trouve la cour de récréation, espace de référence de l'école. Une place de jeux, un terrain de sport engazonné et des tables de ping-pong complètent le dispositif. Au Nord-Est du site est organisé le stationnement des véhicules, équipé de bornes de recharges électriques, d'un quai de dépose destiné aux minibus scolaires et aux livraisons de la cuisine. L'accent est mis sur la séparation des flux pour assurer la sécurité des écoliers. La circulation des véhicules se fait ainsi dans un sens unique. Le dépose-minute des enfants est lié directement à la chaussée. Des abris couverts pour vélos sont disposés non loin des entrées aux bâtiments. Il est en outre prévu d'aménager un arrêt de bus TPF à proximité de l'école.

Différentes matérialités jalonnent les parcours au travers du site, dont la composante végétale à caractère de prairie domine, rappelant sa fonction première.



Les cheminements, prévus en revêtement perméable, sont ponctués de placettes équipées d'assises offrant des vues sur le parc. Les matériaux à caractère minéral prévus pour les espaces de la cour de l'école permettent une utilisation polyvalente et durable. L'ensemble des aménagements sont conçus dans la perspective d'un entretien aisé. Une infiltration des eaux de pluie est prévue, celle-ci est intégrée aux aménagements paysagers.

Plusieurs typologies végétales sont prévues, chacune répondant aux spécificités de son environnement immédiat.



Ainsi, une arborisation de limite circonscrit le parc sur sa périphérie, marquant la transition avec les habitations et la route du Château-d'Eau. Au sein du parc, quelques arbres majeurs solitaires marquent des lieux spécifiques, comme une topographie particulière ou une vue cadrée. Dans le préau scolaire, des groupes d'arbres de tiges à moyen développement offrent un cadre ludique aux activités des écoliers.

Le recours à des essences indigènes dans le parc et la dominante végétale du site sont propices à la biodiversité, et permettent une appropriation pédagogique.

Dans le cadre de l'élaboration du devis général, il a été procédé à une étude comparative à but statistique basée sur 10 constructions scolaires suisses, dont 3 situées dans le canton de Fribourg.

Volume bâti (VB) moyen :
env. 30'800 m³ (Château-d'eau : 41'207 m³)

Surface de plancher (SP) moyenne :
env. 6'800 m² (Château-d'eau : 8'798 m²)

Coût moyen par m³ (CFC 2, TTC) : ~ CHF 710,-

Coût moyen par m² (CFC 2, TTC) : ~ CHF 3'080,-

Cette étude a permis, pour le projet de 3^{ème} Centre scolaire, d'en comparer les ratios de coûts avec ceux d'objets récemment réalisés et de standards comparables.

Les ratios moyens des constructions dans cette étude se situent à environ Fr. 700.- /m³, et de Fr. 3'100.- m².

Le projet Château-d'Eau est proche de cette moyenne, avec des ratios de Fr. 650.- / m³ CFC2 et un peu plus de Fr. 3'000.- / m².

Les coûts de construction ont été étudiés et récapitulés sous la forme d'un devis général à +/- 10%. Le montant total de l'opération, devisé à 34,8 millions de francs, comprend l'ensemble des coûts de construction : travaux préparatoires, construction des bâtiments, équipements d'exploitation, aménagements extérieurs, frais et taxes, mobilier et équipements.

Par un concept énergétique efficient, le projet répond à la législation cantonale en matière d'énergie. En adéquation avec la politique d'exemplarité de la Commune de Marly, une procédure de labellisation Minergie P – ECO des bâtiments est en outre prévue. Il est prévu de raccorder l'école au chauffage à distance et d'équiper les surfaces de toitures de panneaux solaires photovoltaïques. En accord avec Minergie ECO, les aspects liés à l'énergie grise des matériaux de construction et au cycle de vie des bâtiments sont intégrés à la conception, de même que les notions d'écologie dans la construction (qualité de l'air, lumière, acoustique).

Conçu dès le concours sur la base d'une trame structurelle en bois, le projet prévoit de valoriser la filière du bois en privilégiant une matière première provenant des forêts de la région. Ce circuit court permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production, depuis l'abattage jusqu'à la pose de la charpente. Cet avantage pour la filière du bois, bien représentée dans notre région, constitue aussi un outil pédagogique permettant d'associer les élèves au processus de construction, par des visites en forêt, ou à la scierie par exemple.

Les prochaines dates-clés du projet sont :

Crédit de construction :	décembre 2020 (Conseil général)
Mise à l'enquête :	décembre 2020
Ouverture du chantier :	dès l'obtention du permis de construire
Durée des travaux :	env. 24 mois

Pour terminer, M. Yann Christen remercie l'assemblée de son attention qui applaudit cette présentation.



M. Cyril BENOIT (PDC) souhaite savoir s'il existe des études scientifiques au sujet des nuisances de la ligne à haute tension sur la concentration des enfants et des adultes. A-t-il été envisagé de trouver une solution pour amoindrir leur impact ?

**Question de
C. BENOIT**

M. Yann Christen informe à ce sujet que, lors du concours d'architecture, les distances que devaient respecter les candidats pour cette procédure avaient été fixées de manière à ce que les locaux d'enseignement à proprement parler soient situés à une distance de 37 mètres de l'axe de cette ligne à haute tension. A cette contrainte-là s'ajoutaient celles des autres distances aux limites conventionnelles, avec au final un périmètre d'intervention qui était relativement restreint. Le projet du concours respecte cette distance de 37 mètres pour ces locaux. Au sujet de l'étude scientifique, M. Christen n'en a pas connaissance.

**Réponse de
Y. Christen**

M. Jean-Marc BOECHAT précise que le Conseil communal a étudié la question avec le propriétaire de cette ligne. Ce dernier est d'accord de la déplacer, mais cela n'est pour l'instant pas une option en raison du coût de ce déplacement. Selon M. BOECHAT, les études scientifiques sont toutes contradictoires. Cependant, il affirme que les distances de sécurité sont respectées.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Vincent ADAMO (PLR) découvre que le budget de ce 3^e centre scolaire s'élève à 34.8 millions, alors qu'il était initialement prévu entre 22 et 25 millions au plan financier, ce qui fait environ 10 millions supplémentaires, soit 42% d'augmentation. Comment peut-on expliquer une telle augmentation ? Sachant qu'ultérieurement il faudra également investir plusieurs millions pour la rénovation du centre scolaire actuel de Cité, le groupe PLR se demande si

**Question de
V. ADAMO**

la commune de Marly possède vraiment la capacité financière pour assumer toutes ces infrastructures, sans augmentation d'impôt.

Mme Colette Ruffieux-Chehab explique que le coût qui avait été mentionné dans le programme du concours d'architecture avait été estimé lors de l'organisation du concours, pour établir le montant des prix et mentions. Ce coût de 22 millions comprenait en fait les CFC 2 et les CFC 4 uniquement, donc les bâtiments et les aménagements extérieurs. Ce montant avait été estimé pour justement essayer de calculer le montant des prix pour les lauréats du concours. Cela n'avait pas fait l'objet d'une estimation approfondie. A ce coût, il y a lieu aussi d'ajouter les travaux préparatoires, les coûts des équipements d'exploitation, par exemple la cuisine extrascolaire qui a été rendue plus importante parce qu'elle établit les livraisons pour d'autres emplacements d'accueil extrascolaires dans la commune, le standard Minergie ECO et tous les aspects écologiques qui y sont rattachés. Il y a également les panneaux solaires qui remplissent toute la toiture.

**Réponse de
C. Ruffieux-Chehab**

M. Jean-Pierre OERTIG indique qu'évidemment le Conseil communal a le même souci, à savoir si la commune de Marly a cette capacité financière. Il est en train avec son chef du service des finances de finaliser le plan financier 2021-2025 qui sera présenté en décembre. Le calcul est fait par rapport aux charges nouvelles par rapport aux amortissements obligatoires et les intérêts. Un premier calcul a déjà été établi à moyen et long terme, c'est-à-dire jusqu'en 2027-2028. L'impact de ces charges supplémentaires dans le fonctionnement sera de l'ordre de 2.5 millions à 3 millions. Il faut aussi mettre en parallèle, et cela est très important, les rentrées fiscales nouvelles dont la commune aura évidemment besoin, qui devraient déjà se faire sentir lorsque les 800-900 habitants seront au MIC. Quand il dit « rentrées fiscales », M. OERTIG pense évidemment aussi à la contribution immobilière. Cela devrait représenter, si tout se passe bien, quelques millions supplémentaires qui devraient atténuer le choc de cet impact. Plus d'informations seront données au mois de décembre à ce sujet.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Claude BIELMANN (MV) revient sur la séance du Conseil général du 10 octobre 2018. Ce soir-là, il avait posé la question suivante : « M. Claude BIELMANN (MV) souhaite savoir si, dans les crédits de procédure annoncés, il a été tenu compte de l'économie de la construction ». M. Achille Deillon avait alors répondu : « qu'il est effectivement important, lorsqu'on organise un concours, que l'aspect du coût soit pris en compte. Il existe parfois la possibilité d'avoir recours à un économiste de la construction pour des

**Intervention de
C. Biemann**

analyses de coûts. Il est effectivement nécessaire de prendre en compte cet élément-là et de faire attention à ne pas adjuger un projet qu'on ne peut pas s'offrir. M. DEILLON rejoint complètement l'analyse de M. BIELMANN sur ce point ».

3. Présentation du Plan d'aménagement local révisé

Intervention du Conseil communal

M. Jean-Marc BOECHAT a le plaisir de faire un bref retour sur ce plan d'aménagement, en montrant les axes et options principaux qui ont été pris.

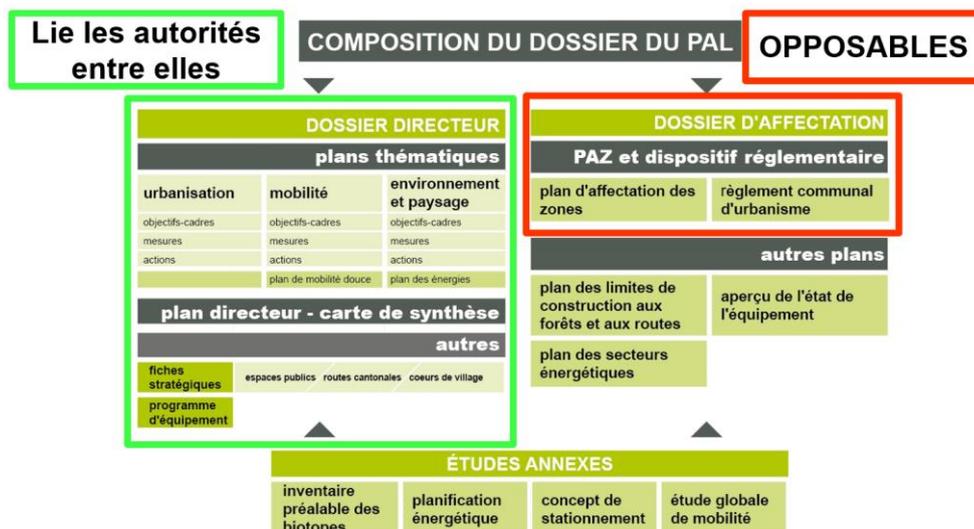
Voici les différentes étapes de cette révision :

2015 mai	CC et Cam : ateliers de réflexion du PAL
2015 octobre	Population : démarche participative du PAL
2015-2018	GEA & CITEC & CSD : élaboration du PAL
2016-2018	Elaboration dossier modification partielle du PAL
2019 mai	Approbation modification partielle du PAL
2019 mai	Préavis d'examen préalable du PAL
2019-2020	Etablissement du dossier final
2020 novembre	Enquête publique du PAL (23.10 – 23.11)

La commune de Marly a commencé cette révision en mai 2015, avec des discussions sur les options à prendre entre le Conseil communal et la Commission d'aménagement. Plusieurs ateliers ont eu lieu qui ont permis de définir la stratégie globale. Cette démarche a ensuite été étendue au reste de la commune, avec malheureusement un succès relativement limité puisque seules 50 personnes y ont pris part. Le travail s'est ensuite poursuivi jusqu'à maintenant, avec des examens préalables qui font des allers-retours entre les mandataires, la commune et les instances cantonales, afin d'essayer de limiter les contradictions qu'il pourrait y avoir entre ce que le canton attend et ce que la commune espère pouvoir mettre dans le système.

Le dossier, qui est maintenant finalisé, aurait en principe pu être mis à l'enquête au début d'année. Cette mise à l'enquête a dû être reportée à cet automne en raison de la situation sanitaire puisque la loi prévoit une présentation publique.

Un dossier PAL contient deux gros schéma ; le premier est le dossier « directeur » qui comprend pas mal de dossiers ou de sous-dossiers, et le dossier « affectation » qui est le plan d'affectation des zones et le règlement communal d'urbanisme (RCU).



Le dossier « directeur » lie les autorités entre elles, c'est-à-dire qu'il lie les autorités communales, en principe le Conseil communal, avec les autorités cantonales et éventuellement la Confédération si besoin est. Le dossier d'affectation est le seul dossier opposable par les habitants de la commune ou les intéressés. Deux volets sont donc opposables, le reste peut faire l'objet d'observations.

La commune a évidemment beaucoup évolué et cela va encore être le cas dans les prochaines années.

M. BOECHAT présente les enjeux que la commune a essayé de réaliser dans ce PAL.

Enjeux

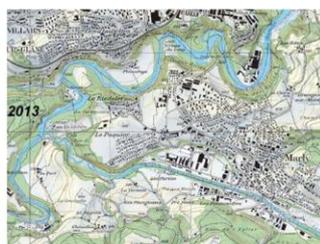
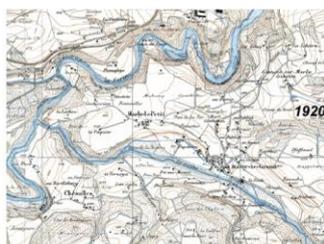
- viser un développement cohérent et durable de Marly à l'horizon 2035
- considérer l'évolution du contexte marlinois
- traduire la vision du Conseil communal

Objectifs généraux

- construire une identité reconnaissable à laquelle chacun adhère
- renforcer les centralités et les espaces publics
- maîtriser le trafic motorisé et favoriser la cohabitation des modes
- favoriser la nature en ville

Fil rouge du PAL

- s'appuyer sur les qualités naturelles, levier du développement durable
- s'appuyer sur les fonctions et espaces publics, supports d'une vie sociale riche



Le plan directeur communal, soit le PDCom, s'établit en trois volets, dont le premier est l'urbanisme :

Urbanisme	
Objectifs-cadres	Mesures
Maîtriser le développement de l'urbanisation	▶ Densifier vers l'intérieur
	▶ Promouvoir une urbanisation de qualité
	▶ Adapter et compléter l'offre en équipements publics
Organiser la commune autour de centralités vivantes et de polarités complémentaires	▶ Renforcer la vitalité des centralités existantes et créer de nouvelles centralités secondaires locales
	▶ Développer des polarités complémentaires à vocation publique et collective
	▶ Créer, qualifier et requalifier les espaces publics
Dynamiser le tissu économique	▶ Atteindre un meilleur équilibre habitants emplois (2 pour 1)

Pour atteindre un meilleur équilibre habitants-emploi, M. BOECHAT précise qu'une bonne balance se situe à un emploi pour deux habitants. Aujourd'hui à Marly, on est à 0.35, et donc largement en dessous d'une cote qui permet de survivre. Dans les communes qui ont un peu plus d'emplois sur leur territoire, on remarque que les personnes morales et les personnes physiques équilibrent mieux les balances. Or, Marly ne dispose actuellement pratiquement que des personnes physiques.

Le second volet a trait à la mobilité :

Mobilité	
Objectifs-cadres	Mesures
Maîtriser le trafic individuel motorisé et améliorer la cohabitation des modes	▶ Hiérarchiser et compléter le réseau routier
	▶ Renforcer la fluidité des modes de transports
	▶ Améliorer et rationaliser l'offre en stationnement
	▶ Favoriser le report modal
Etoffer et renforcer l'offre en transports publics	▶ Prolonger et augmenter l'attractivité de l'offre TP sur l'ensemble du territoire communal
	▶ Améliorer l'accessibilité à Fribourg
Renforcer le maillage des réseaux de mobilité douce	▶ Compléter, qualifier et sécuriser le réseau MD
	▶ Promouvoir la mobilité douce

Pour ce qui est de la mobilité douce, M. BOECHAT précise qu'on ne se trouve pas dans une logique d'affrontement, mais bien dans une logique de partage des espaces qui sont de temps en temps relativement réduits. M. BOECHAT fait référence aux travaux en cours sur la route de Fribourg et relève un partage meilleur et une sécurité accrue des différents modes.

Finalement, le troisième volet qui concerne l'environnement et le paysage :

Environnement et paysage Objectifs-cadres	Mesures
Préserver et valoriser le cadre paysager et naturel	► Favoriser la multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers
	► Sensibiliser la population à la nature et au paysage
Favoriser la nature en ville	► Améliorer la qualité paysagère de l'environnement bâti
	► Créer un maillage vert (poches, filtres, espaces ouverts, promenades, etc.)
Mettre en valeur le patrimoine bâti et ses abords	► Valoriser le patrimoine bâti en qualifiant les abords et en assurant le maintien des caractéristiques architecturales et d'ensemble
	► Favoriser de nouvelles fonctions et valeurs d'usage au patrimoine existant
	► Conserver et entretenir les chemins historiques nationaux

Selon M. BOECHAT, il est important de préserver notre cadre naturel de façon à ne pas impacter trop avec les constructions et les zones à population dans des endroits non voulus, et donc garder la nature et les forêts si possible intactes.

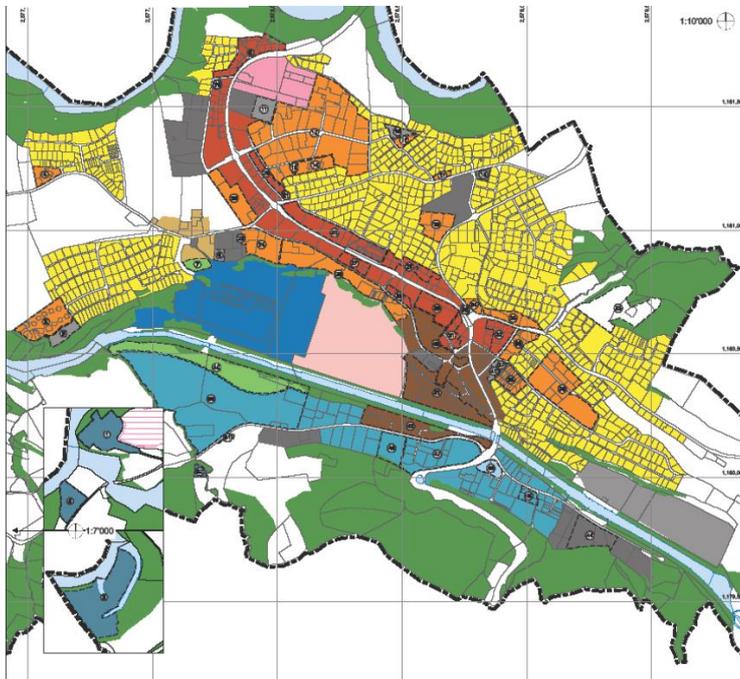
M. BOECHAT explique que le plan d'affectation des zones (PAZ) est un instrument opposable, qui permet de savoir qui peut construire quoi et où.



En rouge figure la densification essentielle qui a dû être mise en place selon les normes et les demandes du canton et de l'Agglo et elle est concentrée effectivement le long de la route cantonale, de façon à ce que ce ne soit plus une route cantonale, mais un boulevard urbain, et que les gens bénéficient à

la fois des transports publics, des services et des magasins dans une proximité très grande.

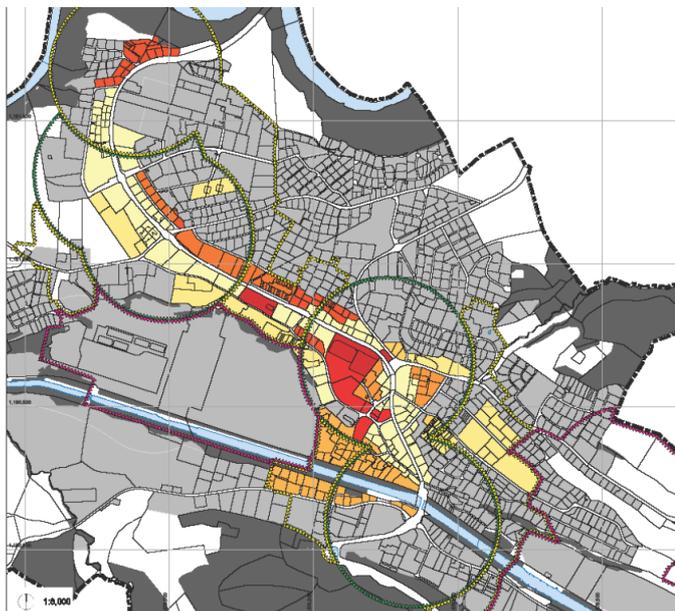
Les deux grands développements qui vont occuper Marly ces prochaines années sont le PAD de l'Ancienne-Papeterie et celui du Parc des Falaises.



n°	en vigueur	projet
1	ZS-1	ZS 1
2	ZS-1	ZS 2
3	ZS-1	ZS 3
4	RMD 2	RMD
5	RMD1	RMD
6	ZV	ZS 2
7	ZA	ZL
8	ZV	ZS 2
9	RFD	URB
10	ZV	ZS 2
11	ZV	ZS 2
12	RMD 2	RMD
13	ZV	RMD
14	RMD1	RMD
15	ZV	ZS 2
16	RMD1	RMD
17	RMD1	RMD
18	RFD	ZS 1
19	RMD 2	RMD
20	RMD1	URB
21	RFD	URB
22	RMD1	RMD
23	ZS-1	RMD
24	RMD 2	RMD
25	RMD1	RMD
26	RMD1	URB
27	ZS-1	URB
28	RFD	URB
29	RFD	URB
30	ZS-1	URB
31	RMD 2	URB
32	ZV	URB
33	RMD 2	URB
34	RFD	RMD
35	RMD1	RMD
36	RMD 2	RMD
37	RFD	RMD
38	RMD1	RMD
39	RMD1	RMD
40	ZS-1	ZVA
41	ZVA	ZVA
42	MX	ZVA
43	ZV	ZS 2
44	ZS-2	ZS 1
45	RMD 2	ACT 2
46	ZS-1	ACT 3
47	ACT3	ACT 2
48	ACT1	ACT 2
49	ACT1	ZL
50	ACT1	ACT 2
51	ZA	ZS 4
52	ZS-1	ZS 4
53	ZV	ZA

C'est peut-être à terme, soit 2030, environ 3'000 habitants de plus. Cela suffit largement à remplir à la fois les espaces aujourd'hui vides, donc à densifier, et les caisses de la commune si possible en même temps.

Cette densification est aussi basée sur les normes en vigueur par rapport aux dessertes de transports publics et à la limitation des services et des endroits.



IBUS projet supérieur à IBUS en vigueur (différence)

- 0.15
- 0.2
- 0.35
- 0.45
- 0.65
- 0.85
- 1
- 1.25
- 1.65

type de localisation selon la norme VBS 640281

- B
- C
- D

le reste de la commune est en type de localisation E

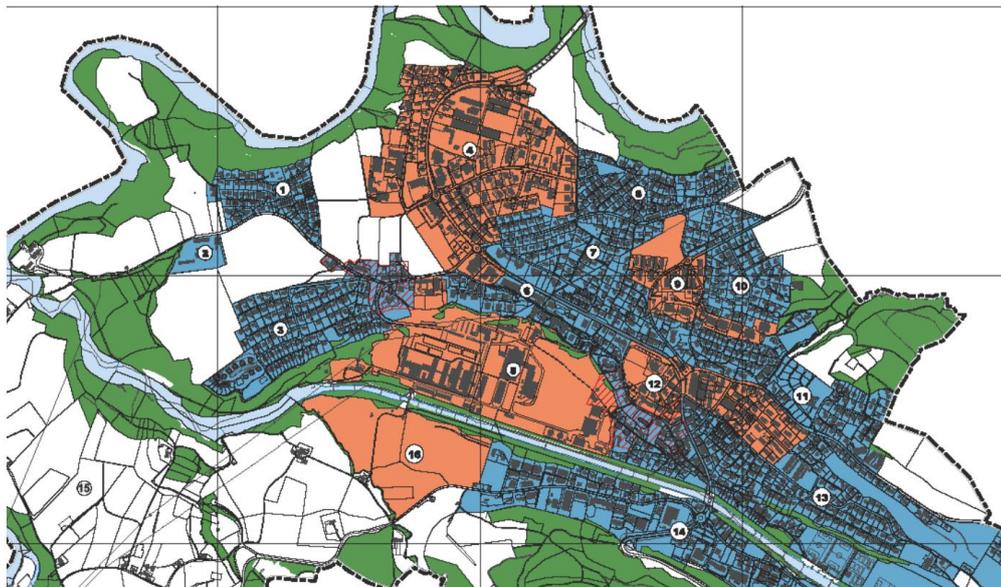
à titre indicatif

- zone à bâtir
- forêt
- plan d'eau, cours d'eau

- Une densification renforcée le long de la RC
- Des augmentations de densité variables selon les indices actuels

M. BOECHAT indique que les dessertes de transports vont encore être développées sur le haut de Marly. Du côté de Bel-Air, malheureusement, il annonce qu'on ne peut pas aller beaucoup plus loin que la route de l'Ancienne-Papeterie. Des variantes sont étudiées mais elles sont encore pour le moment trop onéreuses pour pouvoir les mettre en place.

Une des actions les plus marquantes sur les énergies ou sur la vérification de notre engagement comme Cité de l'énergie est le plan des énergies.



En orange figurent les secteurs qui seront reliés au chauffage à distance (CAD). Le Groupe E Celsius est en train de développer un chauffage à distance bouclé sur toute l'agglomération, de façon à répartir à la fois les charges et les centrales. Toutes les parties figurant en orange seront liées au CAD, qui sera assumé entre 80 et 90% par des énergies renouvelables. A ce sujet, M. BOECHAT indique qu'il est quasiment impossible de faire un CAD à 100% renouvelable, parce que des investissements énormes doivent être prévus pour les petites pointes où il fait une semaine à moins 15. On essaye donc à couvrir les besoins en énergies renouvelables à 100% sur 90% du temps ; le reste est assumé par des appoints gaz qui sont d'ailleurs en train d'être installés sur le site du MIC. A cet endroit, se trouveront aussi trois pompes à chaleur d'une capacité énorme pour améliorer la partie renouvelable du système et elles seront destinées en priorité au quartier de l'Ancienne-Papeterie dont le règlement prévoit un minimum de 90% d'énergies renouvelables pour tout ce qui est chaleur et eau chaude sanitaire. Il n'y aura pas d'obligation de se mettre en liaison avec le chauffage à distance ; par contre, l'obligation sera sur tout le territoire communal des changements de chauffage dont les installations devront répondre à un

minimum de 80% d'énergies renouvelables pour être agréées. Il est clair que les zones en bleu sont aussi éventuellement reliables au chauffage à distance, pour autant que du point de vue commercial le Groupe E Celsius trouve qu'il y a suffisamment de clients pour le faire.

M. Jean-Marc BOECHAT indique que la mise à l'enquête aura lieu du 23 octobre au 23 novembre 2020. Les citoyens pourront donc faire des remarques ou des oppositions qu'ils jugeront nécessaires durant ce laps de temps. M. BOECHAT ajoute encore que tant que le PAL est en révision générale, cela bloque beaucoup de projets sur la commune.

Une présentation publique de la révision générale du PAL est organisée le 29 octobre 2020, à cet endroit. En cas d'intérêt, M. BOECHAT remercie chacun de s'inscrire via l'adresse pal@marly.ch, puisque la commune est tenue de disposer d'une liste complète des gens qui viendront. Le port du masque sera obligatoire durant toute la soirée.

Mme Daniela SCHELLENBERG (PDC) souhaite savoir si la zone constructible a été étendue par rapport à l'ancien PAZ ; est-ce que des zones supplémentaires ont été mises en zone constructible ?

**Question de
D. SCHELLENBERG**

M. Jean-Marc BOECHAT invite Mme SCHELLENBERG à consulter tous les documents en lien avec cette révision, via le site internet de la commune. Cependant, il répond par la négative à la question posée. Des changements de destination de zone et de densification ont eu lieu, mais la commune de Marly dispose en fait d'une réserve de terrains suffisamment grande en zone à bâtir pour remplir ses obligations vis-à-vis de l'Agglo et du Canton.

**Réponse du
Conseil communal**

La parole n'étant plus demandée, Mme Séverine LAGO remercie M. BOECHAT pour sa présentation.

4. Information sur le projet de nouvelle liaison routière Marly-Matran

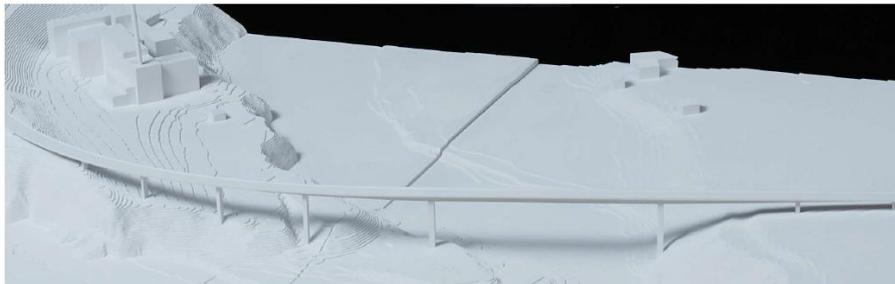
**Intervention du
Conseil communal**

M. Jean-Pierre HELBLING souhaite donner l'état de la situation par rapport au dernier comité de pilotage du 27 août ainsi que les différentes dates de l'avancement des travaux par le Canton. Lors du dernier COPIL, il a été relevé certains événements principaux, dont les séances avec le COPIL et avec différents partenaires.

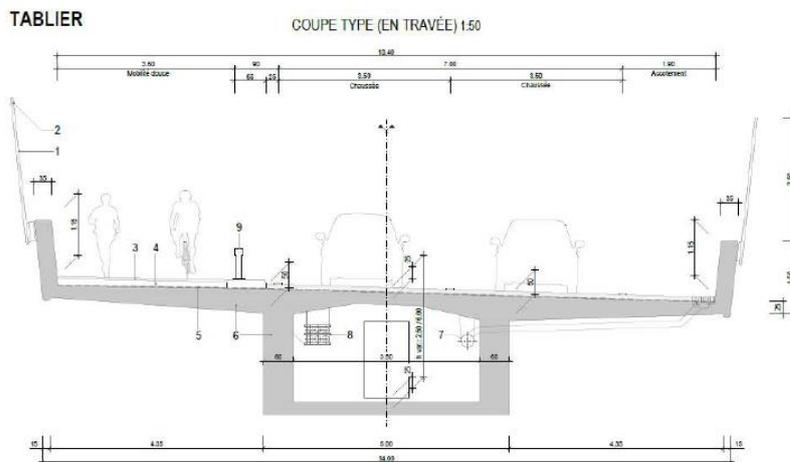
Le 3 février 2020, l'Etat a acquis une partie de la parcelle située dans le bas de la Crausa, soit environ 4'000 m², selon le plan ci-dessous.



Le 4 mars 2020, le vernissage des ponts d'Hauterive et de Chésalles a eu lieu, avec l'exposition publique des différentes maquettes. M. HELBLING relève que le pont d'Hauterive est extrêmement long, soit 798 mètres.



Voici la coupe de ce pont d'Hauterive :



M. HELBLING explique que des pistes cyclables et pour les piétons seront installées sur ce pont.

Il relève que cette nouvelle déchetterie serait constituée de bâtiments fermés qui ne dépareillent pas le paysage. L'idée serait d'y installer également le service de l'édilité, à l'instar de la commune Treyvaux dont la nouvelle déchetterie abrite le service édilitaire et la déchetterie.

La mobilité douce empruntera l'ancienne route de Chésalles, sauf bien entendu sur le grand pont d'Hauterive où il est prévu une piste cyclable séparée.



M. HELBLING présente les principales adaptations qui ont eu lieu suite à l'examen préalable :

MIC – Pré aux Moines



Projet examen préalable



Adaptations:
Raccord MIC et projet Pré aux Moines
à la route de liaison Marly-Matran
Tracé Rte de Chésalles

Des études de charges de trafic sont encore actuellement encore en cours. Quant au plan directeur cantonal, M. HELBLING précise qu'il n'est bien entendu pas définitif, puisqu'il fait encore l'objet de discussions :

Fiche P0405,
Coordination réglée

P0405 Liaison Marly-Matran

ETAT DE COORDINATION
Coordination réglée

THEME TRATTACE
Transport individuel motorisé

COMMUNES SUR LESQUELLES S'IMPLANTE LE PROJET
Marly
Avenodol
Toussienne

ARRETE INSTANCIE CONCERNÉE
Agglomération de Fribourg

1. Description du projet

La question d'une nouvelle traversée de la Sarine en amont de Fribourg a été abordée dès le début des années 1990. Parmi les nombreuses variantes étudiées, un nouveau tracé, évitant Marly et permettant le raccordement de plusieurs communes de la rive droite de la Sarine directement à l'autoroute A12 et aux zones commerciales situées à Avry et à Matran, a été analysé. Cette nouvelle traversée permettrait de délester non seulement la traversée de Marly et le pont de Pirelles, mais également d'autres tronçons structurants du réseau routier de l'agglomération fribourgeoise (routes de

Concernant le pont en fer à Hauterive, des discussions auront lieu avec les communes d'Hauterive et d'Arconciel, qui doivent porter sur son maintien ou non. Il sera peut-être privilégié sur ce pont les transports agricoles.

Pour terminer, M. Jean-Pierre HELBLING donne les prochaines étapes du projet :

> Suite des adaptations et optimisations	
> Séance avec commune Marly	10 septembre 2020
> Séance avec Grangeneuve	à définir
> Reconnaissance géologique	fin 2020 – début 2021
> Prochain COPIL	27 novembre 2020
> Mise à l'enquête publique	fin 2020
> Appel d'offres entreprises	mi-2022
> Message au Grand Conseil	fin 2022
> Début des travaux	mi-2023
> Mise en service	2027

Une séance publique est d'ores et déjà organisée le lundi 14 décembre, à 19h00, à la halle du CO de Marly par le Conseil d'Etat. Une conférence de presse aura lieu le 11 décembre 2020 à Marly.

M. Arnaud JAQUIER (PS) remarque que la mobilité douce est dérivée sur l'ancien tracé de la route cantonale. Il s'en étonne puisque cette route est dangereuse. Ne faut-il pas plutôt la prolonger entre le giratoire qui sera à côté du stand de tir jusqu'à l'entrée du pont ?

**Question de
A. JAQUIER**

M. Jean-Pierre HELBLING répond que la mobilité douce est prévue pour l'instant de cette manière. Lors d'une consultation, la commune avait également proposé d'éviter la montée sur Chésalles. Tout cela est encore en discussion au niveau cantonal.

**Réponse du
Conseil communal**

5. Projection du film réalisé avec les résidents du home des Epinettes

**Intervention de la
Présidente**

Mme Séverine LAGO constate que cette crise sanitaire qui perdure depuis ce printemps est, pour beaucoup d'entre nous, difficile à accepter mais aussi à vivre au quotidien. Des personnes âgées en sont souvent les plus directement touchées, que cela soit par la maladie ou le confinement et la distanciation imposée avec leur famille. M. Daniel Pugin, directeur du home des Epinettes, a la gentillesse de présenter le film qu'il a réalisé au sein du home et Mme LAGO le remercie sincèrement pour sa présence ce soir.

M. HELBLING informe qu'il a eu le privilège de voir ce film avec le Conseil de fondation, avec les résidents et leurs familles, et avec le personnel de la Résidence Les Epinettes. Ce film, sur la vie dans un home durant le confinement, l'a profondément touché. Il a alors demandé à M. Daniel Pugin s'il serait d'accord de le présenter aux membres du Conseil général, lequel a

**Intervention du
Conseil communal**

répondu par la positive. Au nom du Conseil communal et au nom du Conseil général, M. HELBLING remercie sincèrement M. Daniel Pugin et tout son personnel pour leur travail au quotidien pour les résidents du home des Epinettes. Il tire son chapeau à tout le personnel et prie M. Pugin de transmettre ses remerciements à son équipe.

M. Daniel Pugin précise que le film présenté ce soir est une version plus courte, puisque les séquences un peu plus intimes ont été laissées aux familles. Ce film montre une autre image qu'on voit dans les médias des EMS touchés par le virus. Par chance en effet, il y a un certain nombre d'EMS où les choses se sont bien passées durant cette première vague. M. Pugin constate que Les Epinettes a eu beaucoup de chance de ne pas être touché par le virus, en relevant le travail de prévention. L'idée de ce film était de donner la parole aux résidents par rapport aux restrictions de liberté de sortie, aux restrictions de visite, aux interdictions de visite, puis les visites derrière un plexi et cette vie limitée à l'étage. Le défi à relever est de protéger, tout en maintenant une qualité de vie qui vaut la peine d'être vécue. En effet, avec toutes ces restrictions, comment maintenir une qualité de vie où les gens se trouvent malgré tout assez bien ? La communication est très importante également. Il a fallu énormément communiquer avec les résidents, les familles et le personnel pour expliquer les mesures prises. M. Pugin laisse maintenant aux membres du Conseil général découvrir ce film.

Présentation de D. Pugin

A l'issue du visionnage de ce film, le Conseil général applaudit M. Daniel Pugin.

Mme Séverine LAGO, Présidente, remercie M. Daniel Pugin pour ces beaux messages de vie. Elle a relevé des mots d'importance, des verbes d'action très forts lors de ce diaporama. Elle relève les verbes de « comprendre », « avancer », « respecter », « avoir confiance », de très beaux messages qui l'ont touchée.

Intervention de la Présidente

M. Jean-Pierre HELBLING réitère ses remerciements à M. Daniel Pugin pour avoir pris un peu de temps pour la présentation de ce magnifique film. Il souhaite que la Résidence des Epinettes soit épargnée à l'avenir et réitère ses félicitations pour les mesures prises.

Intervention du Conseil communal

M. Daniel PUGIN relève qu'il était relativement facile de préserver les résidents, dès le moment où le confinement total était instauré. Pendant trois mois effectivement, les visites étaient interdites ou se passaient derrière un plexi, et des mesures de protection très importantes étaient prises. Les

Intervention de D. Pugin

résidents ne pouvaient sortir qu'accompagnés. Cela n'est plus du tout le cas actuellement, avec cette perspective d'une deuxième vague, où les familles peuvent venir rencontrer les résidents, se rendre dans les chambres et les prendre chez eux. Le risque est maintenant beaucoup plus élevé au niveau de la contamination. La difficulté est donc bien plus grande de pouvoir préserver les gens. Pour M. Pugin, ce qui a participé à la qualité de vie des résidents, c'est qu'on a pu maintenir une vie communautaire. Les gens mangeaient ensemble ou se retrouvaient pour faire de la gymnastique. Cette vie communautaire est extrêmement importante. Dans certains EMS, M. Pugin explique que des confinements par chambre ont eu lieu, et donc les résidents se sont retrouvés durant plusieurs semaines enfermés dans leur chambre et n'ont à faire qu'à des gens qui les abordent avec un masque. Cela est extrêmement difficile pour des résidents qui ne comprennent pas quelque fois les raisons de leur enfermement en chambre. Aux Epinettes, lorsqu'une unité a dû être confinée durant trois jours, il a été constaté que deux dames ont arrêté de manger, car elles ne comprenaient pas ce qui se passait. Cela peut donc avoir des conséquences dramatiques. M. Pugin indique que si la distanciation sociale est possible pour nous, elle est impensable pour les résidents. Il est clair que si une personne d'un étage est touchée, tout l'étage peut être contaminé, et cette idée de confinement par étage limite les dégâts au moins à un seul étage. M. Pugin remercie l'assemblée pour son attention.

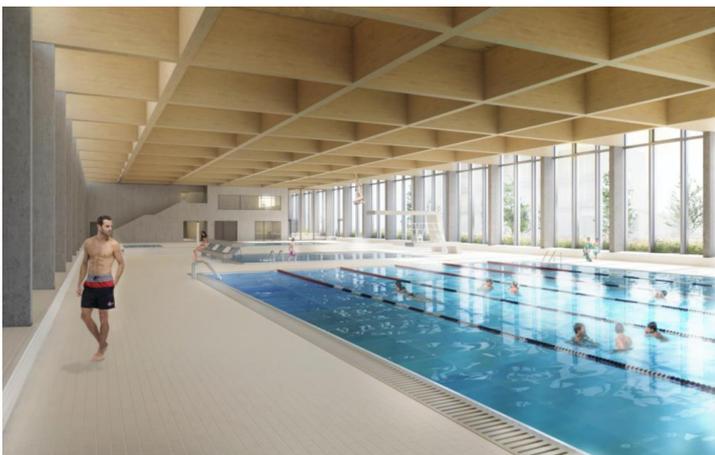
6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

- Projet de piscine sur le site du MIC

Avec l'Association du CO de Sarine-Campagne, M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que la commune mène une réflexion sur la faisabilité d'une piscine sur le territoire du MIC. Les conseillers généraux qui ont participé à la sortie ont pu voir une courte présentation de ce projet. Entretemps, un comité de pilotage a eu lieu avec M. le Préfet et l'Association du CO. Il a alors été constaté la difficulté de passer par le canal de l'Association, vu que cela engendrait des changements dans les statuts, des adaptations au règlement, des répartitions financières différentes avec les communes. Après avoir rencontré les responsables du MIC, il s'est dégagée une tendance que la commune de Marly, avec d'autres partenaires peut-être, prenne le lead de ce projet. L'idée serait de profiter du chantier qui est en cours pour la construction de cette piscine, ceci pour bénéficier de toutes les synergies des entreprises qui sont déjà sur place, ce qui pourrait aussi réduire les coûts. Il ne faut pas oublier que le MIC fait don du terrain, ce qui représente des fonds propres de

***Intervention du
Conseil communal***

3.5 millions. Jusqu'à présent, la commune n'a dépensé aucun franc, puisque les plans et les travaux annexes ont été pris en charge par le MIC. La commune de Marly va certainement prendre le relais et, si cela se dégage, une décision au niveau du Conseil communal devra être prise, pour ensuite intégrer un montant dans le plan financier, et probablement en début d'année prochaine présenter un message d'investissement au Conseil général pour le démarrage des travaux. Des discussions ont également lieu avec les communes du plateau du Mouret qui sont très intéressées par ce projet. Lors de la prochaine Conférences des Syndics, il sera demandé aux communes si elles sont intéressées prendre part à cet investissement, ou alors par des achats d'actions ou par des locations de lignes d'eau. Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter en 2021 pour une mise en eau en 2022. M. HELBLING relève que c'est un projet qui tient à cœur à la commune de Marly et qui est demandé de longue date par beaucoup de monde.



Ce plan d'eau sera situé proche d'un arrêt de bus. En effet, à partir de la fin de l'année prochaine, la ligne de bus viendra desservir le quartier du MIC.

Voici un montage extérieur :

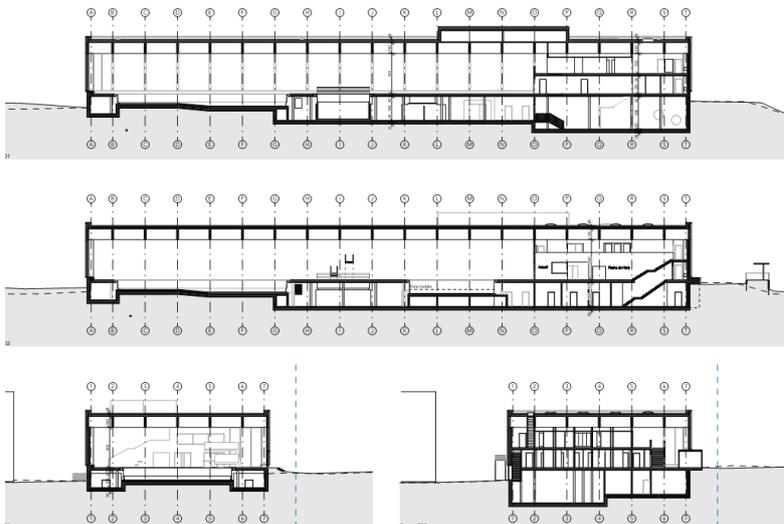


Le plan de situation :



Selon M. HELBLING, cette piscine va certainement également revaloriser tout le secteur habitable du MIC. Ce projet a été étudié et soumis à M. Benoît Gisler qui est le responsable cantonal du sport. Tel que ce projet est présenté, Marly peut toucher les subventions de 6 millions qui correspondent à un bassin de 25 mètres, pour autant que la commune investisse aussi 6 millions.

M. HELBLING présent enfin les différentes coupes de ce projet :



Des cases-horaires seront bien entendu réservées pour le public, pour les écoles, pour les clubs de natation également. M. HELBLING est persuadé qu'au vu de la demande, il n'y a pas de souci à se faire pour remplir ces cases-horaires. Il espère qu'il sera en mesure de donner quelques renseignements supplémentaires sur la faisabilité et sur le montage juridique et financier de ce projet durant la séance de décembre.

M. Luigi RIO (PS) souhaite savoir si un extérieur est prévu pour un peu de loisirs, par exemple un espace vert ?

**Question de
L. RIO**

M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'il n'y a effectivement pas de sortie sur l'extérieur.

**Réponse du
Conseil communal**

7. Divers

**Intervention de la
Présidente**

En préambule et constatant un oubli, Mme Séverine LAGO fait voter pour la forme l'approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2020. Au vote, ce procès-verbal est adopté à la majorité évidente.

- Commission de fusion – rapport annuel 2019-2020

**Intervention de
S. GRANDJEAN**

Au nom de la Commission de fusion, M. Sylvain GRANDJEAN (PS) présente le troisième rapport annuel.

« L'année 2020 devait être le lancement en orbite du processus de fusion du Grand Fribourg, avec une vaste campagne d'information à la population suivie d'un vote consultatif dans les neuf communes du périmètre ainsi que les communes observatrices qui souhaitaient éventuellement rejoindre le processus de fusion avant le vote final. Mais c'était sans compter la pandémie de la COVID 19 qui a frappé la Chine, puis l'Europe avant de gagner le monde entier. Le semi-confinement introduit en Suisse dans l'urgence a stoppé toutes les activités entre la mi-mars et la fin juin 2020, remettant en cause du même coup, tout le programme et l'échéancier de la fusion. Par voie de conséquences, les activités de notre commission ont elles aussi été fortement affectées.

Malgré cela, nous pouvons relever :

*Le 18 décembre 2019, à la demande du président de l'Assemblée Constitutive, une **délégation du Conseil général de Marly**, constituée de Mme Séverine LAGO (présidente de la Commission financière et vice-présidente du Conseil général), M. Jacques DEGLISE (membre du bureau), M. Claude BIELMANN (membre de la Commission de fusion) ainsi que moi-même (président du Conseil général et président de la Commission de fusion), s'est rendue à la préfecture. Monsieur le préfet Carl-Alex RIDORÉ (président de l'Assemblée constitutive (AC), entouré notamment de Mme Anne DEFFERRARD (déléguée marlinoise à l'AC, vice-présidente de l'AC et présidente du groupe des finances) et de M. Christophe MAILLARD (délégué de la commune de Marly et membre du COPIL de l'AC), nous ont présenté les contours du projet de fusion fraîchement établi. En retour, nous avons été*

sollicités pour identifier au mieux les sensibilités particulières de la population marlinoise envers la fusion.

Le 14 janvier 2020, la Commission de fusion s'est réunie pour tenter de répondre à cette question. Différents aspects ont été passés en revue et enrichis des réflexions relevées au printemps 2019, lors du forum marlinois sur le Grand Fribourg. Il en ressort que la Commission a identifié deux points principaux qui reviennent régulièrement et nourrissent pour le moins des doutes ou des appréhensions envers la fusion :

- *Le **soutien aux associations locales**. Si le soutien financier n'est pas remis en cause, c'est plutôt l'éloignement des grands acteurs des milieux sportifs avec l'exécutif communal qui pose problème, ou encore la moindre reconnaissance des milieux de la culture avec les décideurs politiques. On peut imaginer, par exemple, que la Gérinia craigne de ne plus être associée aux manifestations officielles de la nouvelle commune.*
- *L'**allemand comme deuxième langue officielle** est aussi un principe peu défini dans le concept de fusion et différemment compris par chacun. Cette ambiguïté est sujette à tous les fantasmes et pourrait rassembler un second front contre la fusion.*

Les autres thématiques abordées comme : l'identité, la perte de pouvoir, l'administration, les services communaux, la mobilité ou encore la fiscalité ont été jugées moins problématiques.

*Le 29 janvier 2020, la **11^e AC** s'est tenue à Marly. A cette occasion, le **concept de fusion** a été présenté au public et le vote consultatif avait été fixé au 17 mai de cette année.*

*Le 3 mars 2020, l'AC a invité les **associations sportives** pour une information spéciale à leur intention et répondre à leurs questions.*

*Le 5 mars 2020, Le groupe **Fusion21**, avec le soutien de 4 délégués de l'AC et 3 conseillers d'Etat, a organisé une **table ronde** à Givisiez, proposant au publique de venir s'informer et poser des questions aux différents intervenants.*

*Le 9 mars 2020, l'AC a invité les **associations culturelles** pour une information particulière à leur intention et répondre à leurs questions.*

Et puis plus rien ...

*Jusqu'à la reprise, le 2 juillet 2020, où la **12^e AC** s'est tenue à Marly. Un **nouvel échéancier** a été fixé qui prévoit :*

- *Courant août et septembre 2021, des rencontres avec la population dans chaque commune ;*
- *En septembre 2021, le vote consultatif ;*
- *Avant la fin 2021, définition du périmètre définitif ;*
- ***Courant 2022, le vote populaire sur la fusion ;***
- *Au plus tôt en janvier 2023, l'entrée en vigueur de la fusion du Grand Fribourg.*

*Le 23 septembre 2020, s'est tenue la 13^e AC à Avry. Un nouveau concept de communication a été présenté par la société Virtù et il a été décidé de créer de **nouveaux groupes de travail** pour approfondir les thèmes de la culture, des langues, des formes politiques et de l'économie.*

*La 14^e AC a été agendée au **25 novembre** prochain. Le lieu de rencontre et son ordre du jour sont encore à définir.*

De notre côté, la commission de Fusion de Marly a pris note du nouveau calendrier et des thématiques qui vont être affinées par l'Assemblée Constitutive. La poursuite de nos activités va se préciser prochainement ».

- **Crèche communale Les Poucetofs**

***Intervention de la
Présidente***

En juillet 2020, Mme Séverine LAGO a reçu de l'administration communale, en sa qualité de Présidente du Conseil général, une copie d'un courrier provenant d'une collaboratrice de la crèche. Mme LAGO passe la parole au Conseil communal pour apporter des informations complémentaires sur ce thème.

En effet, en date du 10 juillet 2020, M. Jean-Pierre HELBLING indique que le Conseil communal a reçu une lettre d'une employée de la crèche Les Poucetofs avec copie au Conseil général (lettre adressée à Mme Lago, présidente), au SEJ à M. Cuany, et au SSP à Mme Burri. A notre connaissance il n'y a pas eu d'autre courrier à l'intention du Conseil général. Le Conseil communal s'est alors immédiatement entretenu avec Mme LAGO. Comme il n'y avait pas de séance de Conseil général durant l'été, il a été décidé d'en informer le bureau lors de la prochaine séance fixée au lundi 14 septembre. D'entente avec les membres présents, le Bureau du Conseil général est arrivé à la conclusion qu'il s'agissait, dans ce cas, d'une affaire concernant le personnel communal et donc relevant du Conseil communal.

***Intervention du
Conseil communal***

En effet, les questions en relation avec la gestion du personnel communal sont du ressort de la commission des Ressources Humaines et du Conseil communal, et n'ont pas à être traitées au sein du Conseil général. Il était alors

clair que le Conseil communal n'allait pas distribuer cette lettre aux membres du Conseil général, eu égard à la protection des données et de la sphère privée. D'autant plus que cette lettre est le reflet unilatéral et qu'elle comporte de nombreux faits erronés.

Au nom du groupe PS, M. Arnaud JAQUIER intervient en ces termes : « *Je voudrais juste préciser que M. Helbling a pris la parole ce soir aussi parce que nous on a demandé une intervention. Je veux quand même vous dire ce que le groupe PS avait préparé pour ce soir : le groupe PS Marly aimerait obtenir des éclaircissements quant à la façon dont certaines informations n'ont pas été transmises aux membres du Conseil général* ». Effectivement, en date 9 juillet 2020, M. JAQUIER indique qu'un courrier a été envoyé à la commune de Marly, avec comme mention « copie au Conseil général ». Le groupe PS se pose alors plusieurs questions : « *pourquoi n'avons-nous pas reçu ce courrier ? En est-il de même avec d'autres courriers ? Ne serait-il pas de notre ressort, nous les élus, de pouvoir juger par nous-mêmes de la pertinence de ces courriers ?* »

**Intervention de
A. JAQUIER**

De plus, le groupe PS aimerait revenir sur l'affaire qui secoue actuellement la crèche Les Poucetofs. Effectivement, suite à la réorganisation de celle-ci et l'arrivée d'un nouveau responsable, il est venu à ses oreilles que plusieurs collaborateurs, pour l'instant au nombre de 7 sur une petite équipe, ont démissionné ou sont en arrêt maladie. Le groupe PS est bien conscient que tout changement implique des départs. Mais que se passe-t-il, demande M. JAQUIER ?

M. Jean-Pierre HELBLING répète que tout changement implique des prises de position. Certaines personnes sont d'accord de travailler avec de nouvelles structures, d'autres pas. Pour le Conseil communal, il n'existe pas « d'affaire ». Ce sont plutôt des divergences de vue qui sont en train d'être traitées. Pour l'instant, au contraire, M. HELBLING relève la très bonne ambiance qui règne à la crèche. Une enquête de satisfaction est en cours et les membres du Conseil général en seront tenus informés à son terme, soit à la fin octobre. M. HELBLING répète que le personnel de la crèche travaille dans une ambiance détendue et ne voudrait pas revenir à l'ancien régime.

**Réponse du
Conseil communal**

La parole n'étant plus demandée, Mme Séverine LAGO termine en adressant ses remerciements aux membres du Conseil général et du Conseil communal, à M. Nicolas GEX et M. Moncef AMARI pour la préparation de ce Conseil. Un

Clôture

merci tout particulier au responsable des bâtiments, à l'Edilité et au concierge de l'école de Marly Cité pour la préparation et la mise en place de cette salle.

Elle rappelle encore que la présence de chacun est à confirmer par une signature sur les fiches qui se situent à l'entrée de la salle.

La Présidente clôt la séance à 21h40. Elle souhaite à tous une belle fin de soirée et un très bel automne.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Séverine LAGO

Nicolas GEX